



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 64593

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des établissements d'enseignement agricole privés concernant les intentions des pouvoirs publics en matière d'ouverture de nouvelles filières de formation. Ces établissements ont su s'adapter à l'évolution des besoins du milieu rural. C'est en ce sens, qu'ils souhaitent poursuivre la diversification de leurs formations en les élargissant aux métiers de l'accueil et des services, et ce jusqu'au BTS qui correspond au niveau actuellement demandé. Ces établissements présentent l'avantage d'être bien implantés en milieu rural, ce qui contribue de manière très positive à l'aménagement du territoire, et d'avoir fait la preuve de leur efficacité en matière d'insertion professionnelle des jeunes qui leur sont confiés. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait avoir l'assurance que les demandes d'ouverture de formations tertiaires émanant de ces établissements seront satisfaites, notamment s'agissant des BTS services en milieu rural.

Texte de la réponse

L'ensemble du dossier relatif à la préparation de la rentrée 2002 sera examiné cet automne conformément aux procédures liées à l'évolution des structures pédagogiques et au regard des objectifs définis par la loi d'orientation agricole et le troisième schéma prévisionnel national des formations. Seuls les dossiers qui auront reçu un avis favorable du comité régional de l'enseignement agricole et du directeur régional de l'agriculture et de la forêt seront examinés au niveau national. Les tendances lourdes d'évolution des effectifs, la carte actuelle des formations conduisent nécessairement à limiter la poursuite de l'extension de certaines formations comme cela a été le cas à la rentrée 2001 pour les baccalauréats technologiques et les brevets de technicien supérieur agricole (BTSA) où des places restent disponibles dans de nombreuses filières. Le BTSA services en espace rural, quant à lui, restera expérimental pour l'année 2002-2003. L'extension du dispositif est subordonnée au bilan du fonctionnement des seize filières existantes, dont certaines recrutent difficilement, notamment en matière d'insertion des diplômés. Il n'est donc pas prévu de nouvelles ouvertures de BTSA services en espace rural à la rentrée scolaire 2002.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64593

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4329

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6739